

# Compte-rendu de la réunion du 6 mars 2013

## groupe de travail « Gouvernance »

### Introduction :

- **Validation du compte-rendu de la réunion du 6 février :** Le MEDEF, l'ADEME et la CGC transmettront leurs remarques par écrit.

- **Calendrier :**

La prochaine réunion aura lieu le 27 mars après midi (sujet : risque). Les membres du groupe sont invités à faire remonter les sujets qu'ils veulent aborder au cours de cette réunion.

La réunion de balayage des propositions aura lieu le 10 avril. Un document sera transmis aux membres du groupe lors de la réunion du 27 mars. **Les membres du groupe peuvent envoyer leurs contribution avant le 20 mars.**

Le Secrétariat général du débat rappelle qu'une restitution des travaux du groupe doit avoir lieu le 25 avril.

- **Sur la diffusion de la note des experts, jointe à la convocation de la séance du groupe de travail :**

### MEDEF :

- étonné par la transmission de cette note qui semblait indiquer que l'ordre du jour de la réunion avait été modifié. Satisfait de voir que ce n'est pas le cas.
- surpris par le manque de transparence sur la saisine des experts : celle-ci n'avait été ni proposé, ni discuté, ni validé par le groupe.
- considère que la discussion est trop axée sur l'électricité et non sur l'ensemble des sources d'énergie.

### CFE-CGC :

- La CFE-CGC fait également part de ses interrogations sur le bien-fondé de cette expertise en rappelant que la limitation du recours à l'expertise à un sujet très particulier ne permet pas d'embrasser la problématique gouvernance dans toutes les dimensions qu'exige l'importance du sujet et risque d'orienter les travaux de manière partisane (d'autres sujets auraient eux-aussi mérité le recours aux expertises, comme les flux financiers liés au modèle local de décentralisation de l'énergie ou la gouvernance du secteur pétrolier, voire sa territorialisation, qui n'est pourtant jamais abordée dans ce Groupe de Travail).
- Elle ajoute que sur le fond, cette note d'expertise apparaît partisane car ne s'appuyant que sur les seules analyses d'un des membres du Groupe de Travail gouvernance, la FNCCR, pour commenter la décision du Conseil d'Etat et le rapport de la Cour des Comptes. L'analyse aurait gagné en transparence et en pertinence si elle avait tenu compte de l'ensemble des publications et contributions sur le sujet, parmi lesquels nous citerons les différents rapports de la CRE ou du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des techno-

logies, le dernier arrêt de la Cour Administrative de Paris... Elle demande donc, comme le MEDEF, que cette note ne soit d'aucune façon versée aux travaux du CNDTE.

**CGT :**

- ce type de note doit être transmis à l'avance.
- impression que le groupe des experts surplombe les autres groupes de travail.

**Ronan Dantec :**

- regret que les opérateurs ne soient pas présents
- le groupe de travail dans la séance sur la gouvernance territoriale a bien abordé l'ensemble des sources d'énergie et pas seulement l'électrique.
- une note d'expert n'est pas la position du groupe de travail. Les experts ne dominent pas le débat du groupe.
- chaque membre peut demander une expertise au groupe des experts. Le président et le rapporteur les feront remonter.

## **1. Le Conseil supérieur de l'énergie**

**Ronan Dantec :**

A la suite d'un échange « de haut niveau » avec l'Etat, l'idée qui pourrait être proposée à la discussion du groupe serait plutôt de renforcer le Conseil supérieur de l'énergie. Sa composition n'est pas très éloignée de celle du groupe de travail, même si elle devrait être modifiée. Il pourrait lui être adjoint des sous-groupes sur des questions spécifiques.

**MEDEF :**

Si la volonté est de ne pas multiplier les instances, le MEDEF est favorable à cette proposition. Cela étant, le rôle du CSE est d'abord réglementaire dans les faits. Il faut revoir son fonctionnement en conservant son rôle réglementaire mais en lui donnant une mission plus globale sur la transition énergétique.

**AMGVF :**

- Favorable à la proposition.
- Il faut changer le périmètre également qui ne doit pas concerner que l'électricité et le gaz.
- Il serait plutôt souhaitable de donner au conseil une compétence générale et de réserver à un sous-groupe spécifique l'analyse des textes réglementaires.

**CGT :**

- Favorable à la proposition.

**FNCCR :**

- Favorable. Il faut préciser la composition et les compétences.
- Par ailleurs, aujourd'hui, combien d'avis du CSE sont suivis par le gouvernement ?

**FNSEA :**

- Le CSE reste un organisme consultatif. Il est compréhensible que ses avis puissent ne pas être suivis par le gouvernement.
- Il faut que les syndicats représentant les entreprises (pas seulement celles du secteur énergétique) soient inclus. Mais il y aura peut-être une difficulté à prendre en compte tous les secteurs liés à la transition énergétique (jusqu'où s'arrêter ?).

**MEDEF :**

- Il faut élargir la représentation et les missions.
- Il faut donner un nouveau nom pour donner un nouveau souffle à cet organisme.

**FNCCR :**

Il faut une meilleure publicité des décisions du CSE et de ses propositions.

**AMGVF :**

- Prévoir l'auto-saisine de cette nouvelle structure
- Inclure la chaleur dans le périmètre de manière explicite.
- Quelle articulation avec le CESE ?

**CFE-CGC :**

La CFE-CGC partage également cette proposition, considérant que les textes actuels régissant les missions et compositions du CSE permettent déjà de traiter des questions réglementaires du secteur de l'énergie mais aussi de conduire des débats d'orientations en matière de politique énergétique ou de disposer d'une composition représentative des acteurs du DNTE. C'est plus la pratique du CSE qui doit évoluer que les textes le régissant, ce qui permettrait d'accorder plus de temps au débat d'orientations. La CFE-CGC rappelle elle-aussi le caractère consultatif du CSE.

**Ronan Dantec :**

- Il y a un enjeu médiatique dans le changement de nom.
- La composition devra être revue pour représenter les 6 collèges et assurer la présence des opérateurs et syndicats de salariés.

**CGT :**

- Sur la composition, la bonne articulation doit être trouvée : il faut du temps pour y réfléchir.

**Ronan Dantec :**

Il y a accord du groupe de travail pour donner au CSE ce rôle de lieu de concertation. Il est proposé qu'un nouveau mandat soit demandé au groupe pour travailler sur son périmètre et sa composition.

## 2. Gouvernance de l'ADEME

**ADEME :**

La transition énergétique est déjà en place depuis une dizaine d'années, avec la montée en puissance et en compétence des territoires. Il faut cependant un second souffle, autour de 4 axes :

- renforcer le niveau régional, avec l'idée de conférence régionale. Il s'agit de conforter l'effort public autour de cette conférence en y rassemblant les fonds publics (européens, régionaux et nationaux).
- renforcer la coordination des réseaux régionaux d'acteurs et développer les compétences nécessaires à ce renforcement (en matière de prospective territoriale et d'ingénierie financière notamment).
- mobiliser les fonds bancaires : travailler à une labellisation des projets de territoire pour sécuriser ou faciliter l'accès au service bancaire

- accompagner les PME en ingénierie et en management de projet.

**ARF :**

- Il y a déjà une forte coopération entre les régions et les directions régionales de l'ADEME. Mais il faut renforcer l'organisation de l'accès à l'expertise par les territoires et la présence des représentants des collectivités territoriales dans les différentes instances (et notamment les représentants des intercommunalités).
- La contractualisation doit être adaptée. Il faut passer à une logique de contrats pluriannuels d'objectifs.

**MEDEF :**

- En Allemagne, les acteurs privés (bancaires notamment) participent à la gestion de l'équivalent allemand de l'ADEME.
- Difficulté du dialogue aujourd'hui avec les opérateurs énergétiques qui ne sont pas présents au conseil d'administration de l'agence.

**CGT :**

Quelle est la composition actuelle du conseil d'administration de l'ADEME ?

**ARF :**

- L'ADEME ne s'occupe pas que d'énergie.
- Les opérateurs économiques sont représentés dans le conseil d'administration et dans les commissions d'attributions des aides. L'Etat reste majoritaire dans le conseil. Y sont également représentés des personnalités qualifiées (association environnementale notamment).

**ADEME :**

- Le conseil d'administration comprend un représentant du monde économique, un représentant des associations environnementales, 6 représentants du personnel, 3 représentants pour les collectivités et 3 personnes qualifiées.
- Les commissions d'attributions des aides (CNA) se réunissent par thématique et réunissent l'Etat et 12 personnes qualifiées (essentiellement le monde économique).

**CGPME :**

- Il faut intégrer les PME dans cette gouvernance. La demande a déjà été faite à l'ADEME qui a rédigé une stratégie pour renforcer l'implication des PME. Cette stratégie proposait la mise en place d'un conseil stratégique qui ne s'est jamais réuni.
- Les fédérations professionnelles sont également très demandeuses de participer à cette gouvernance.

**MEDEF :**

- Il faut conserver un conseil d'administration opérationnel et donc restreint, et proposer un comité élargi qui puissent proposer au conseil d'administration une stratégie et des orientations.

**AMGVF :**

- Les objectifs peuvent aussi être négociés sous forme de contrat ou de convention.

**CGC :**

La CFE-CGC rappelle qu'il est nécessaire, dans ce débat sur la gouvernance de l'ADEME, de bien séparer ce qui relève de la gouvernance de l'institution (stratégie, finances....) de ce qui doit davantage relever de la concertation, qui doit être renforcée avec les différents acteurs de la société mais qui ne saurait passer par une présence au Conseil d'Administration (ni même un de ses Comités spécialisés).

**Ronan Dantec :**

- Proposition commune pour doter l'ADEME d'un conseil stratégique de type « grenellien ».
- Autre question : les contrats d'objectifs avec la région. Quelle concertation envisager avec les acteurs du territoire ?

**UPE :**

- Quelle articulation entre la BPI et ce que l'ADEME a évoqué en matière de mobilisation de fonds bancaires ?

**AMGVF :**

- La proposition de labellisation est intéressante. Il faudra en définir les règles conjointement.

**FNSEA :**

- Celui qui labellise peut-il être le même que celui qui ensuite instruit les aides ?

**MEDEF :**

- La labellisation concernerait l'accès aux aides bancaires et non publiques.

**ADEME :**

- La méthodologie est à partager avec tous les acteurs concernés.

**CGT :**

- Il ne faut pas renforcer la concentration des aides sur les seuls territoires d'excellence.
- Plutôt qu'un système de labellisation, préférence pour une association de tous les acteurs au débat, y compris les salariés.

**Ronan Dantec :**

- La question de la labellisation se pose : si tous les territoires sont dotés d'un SRCAE et de PCET, il faut maintenant un outil pour aider tous les territoires. La question est plutôt celle de la contractualisation avec l'ADEME, et non de la labellisation.

**ARF :**

- La contractualisation n'est pas liée au SRCAE actuellement, mais au CPER. Il faut renforcer la cohérence entre les objectifs et les moyens.
- Sceptique sur la possibilité de rassurer les banques avec un système de labellisation. Les banques recherchent d'abord des projets solvables.
- Il n'est pas nécessaire d'avoir une gouvernance prédéfinie et encadrée à l'échelle régionale.

**MEDEF :**

- La question est : comment on donne accès aux fonds et on rassure les banques. En Allemagne, le réseau bancaire pour la transition énergétique est décentralisé (géré par l'Etat fédéral et les Länder). Il faut réfléchir au développement de financement de proximité.

**CGT :**

- Quelle place pour les CESER ? Ils ont leur utilité en terme de coordination.

**CPU :**

- La recherche doit faire partie du conseil stratégique de l'ADEME, et notamment des représentants des communautés d'universités.

**Ronan Dantec :**

- Il faut un conseil stratégique adossé au conseil d'administration de l'ADEME.  
- Pas besoin d'un schéma régionalisé de gouvernance de l'ADEME. C'est laissé à la libre appréciation des régions.

### **3. Gouvernance des grands opérateurs énergétiques**

**CFE-CGC :**

La CFE-CGC rappelle l'importance de la gouvernance des grands opérateurs énergétiques, la sécurité des approvisionnements du pays dépendant de sa capacité à disposer d'opérateurs d'envergure mondiale dans un monde énergétique de plus en plus instable et marqué par la montée des rapports de force géostratégiques. Cette gouvernance est d'autant plus cruciale que faute de vision européenne en la matière, les chinois ont pu sans crier gare prendre le contrôle d'infrastructures énergétiques dans l'UE (péninsule ibérique) avec en ligne de mire la maîtrise des politiques industrielles et donc la défense des intérêts industriels chinois (fournisseurs).

Elle réaffirme son regret de voir les travaux du GT focalisés sur l'électricité et les entreprises publiques, et occulter à la fois les entreprises privées (TOTAL mais aussi GDF Suez qui appartient au secteur privé depuis sa privatisation en 2008) mais aussi la moitié du problème énergétique, à savoir le pétrole dont la gouvernance des opérateurs doit elle-aussi être appréhendée. Elle s'étonne également de la focalisation sur les entreprises publiques alors que de nombreuses entreprises privées (que l'Etat soit actionnaire minoritaire ou non) interviennent dans le secteur énergétique français. La CFE-CGC réaffirme également son attachement (comme celui des salariés) à la dimension nationale des opérateurs énergétiques français, au nom de la sécurité des approvisionnements, de la sûreté du système électrique, la péréquation tarifaire, la solidarité territoriale ou de l'efficacité technique et économique.

Dès lors, à côté d'une gouvernance territoriale renouvée autour de SRCAE renforcés et de conférences régionales de l'énergie à mettre en place afin de renforcer la concertation avec les opérateurs énergétiques, la CFE-CGC propose une évolution de la gouvernance des entreprises énergétiques par le biais de la représentation des collectivités territoriales dans les instances de gouvernance des opérateurs énergétiques disposant de droits exclusifs (comme du temps des EPIC EDF et Gaz de France), du renforcement de l'implication directe de l'Etat dans la gouvernance des entreprises dont il est actionnaire (à condition qu'il se comporte davantage en Etat stratège qu'en actionnaire comme les autres, loin de préoccupations aujourd'hui réduites au respect de critères financiers, et notamment de distribution de dividendes), de la réactualisation des Contrats de Service public entre l'Etat et les opérateurs énergétiques (y compris leurs filiales), et de la mise en œuvre d'une Programmation Pluriannuelle des Investissements des opérateurs de réseaux construite à partir des actuelles conférences NOME régionalisées.

**FNCCR :**

- Le système a été « désoptimisé » depuis qu'il y a eu ouverture à la concurrence.
- Les grands groupes n'ont plus rien à voir avec des EPIC. Le contrôle des actionnaires se ressent très fortement. Il faut renforcer les instances de régulation nationale et locale.
- Les filiales font remonter aux maisons mères des dividendes importants, or le discours d'ErDF est que les moyens sont toujours limités. Il faut mettre en place une forme d'encadrement pour donner la priorité aux actions de services publics plutôt qu'aux dividendes.
- La présence d'élus dans les conseils de surveillance ou d'administration n'a de sens que s'ils ont des marges de manœuvres pour infléchir sur les décisions prises.

**AMGVF :**

- D'accord avec la FNCCR.
- Besoin d'indépendance juridique entre les opérateurs de réseau et leur maison mère.
- Service public de lutte contre la précarité énergétique à renforcer.
- Sceptique sur la représentation des collectivités dans la gouvernance. Il faut mieux privilégier la réforme du CSE.

**MEDEF :**

- Il faut partir du citoyen. Le rapport avec les citoyens est positif en matière d'électricité, moins pour le gaz et le pétrole.
- Même si les entreprises sont cotées en bourse, leurs dividendes retournent à l'Etat.
- Il faut travailler sur les contrats de service public, repoussés depuis 2008, et qui sont un bon levier de gouvernance.
- Sur la qualité des réseaux, les investissements sont aujourd'hui cycliques. Ils seront importants dans les prochaines années.
- Nécessité d'une plus grande unicité dans le pilotage des investissements (schéma national initié au niveau local) pour répondre au besoin d'échange d'informations et avoir des choix partagés en matière d'investissement.

**Ronan Dantec :**

- Idée d'une programmation pluriannuelle nationale qui permettra un meilleur échange d'information (question de la transparence de la péréquation et des tarifs).

**CFE-CGC :**

La CFE-CGC intervient pour rappeler que la désoptimisation regrettée par la FNCCR n'est pas le fruit de la volonté des entreprises mais la conséquence de lois de transposition de directives votées par la représentation nationale, et que les politiques de dividendes sont avant tout la conséquence des politiques de dividendes que l'Etat actionnaire impose aux entreprises dont il est actionnaire, et ce sans modération. S'il faut regretter la mise en bourse d'EDF et la privatisation de GDF comme leurs conséquences sur la gouvernance des entreprises, c'est avant tout à l'Etat qu'il faut s'adresser.

La CFE-CGC rappelle enfin que secteur public et secteur privé doivent être clairement distingués dans nos réflexions en matière de gouvernance et que, contrairement à ce qu'affirme la FNCCR, la distribution n'est pas qu'un service public local : la dimension nationale de la distribution avait été affirmée dès 1946 par l'instauration d'un monopole national de concessionnaire obligé.

**CGT :**

- On ne peut pas rejeter le principe de faire évoluer les conseils d'administration. Il pourrait y avoir de la place pour de nouveaux acteurs.
- Il faut introduire de la transparence sur les tarifs et démocratiser la gestion des maisons mères et des filiales.
- Il faut retravailler sur les contrats de service public.

**CPU :**

- Ne pas oublier l'évolution des métiers et des formations dans ces entreprises.
- Il y a des représentants de l'industrie dans les conseils d'administration des universités. IL faudrait des représentants des universités dans les conseils d'administration ou les conseils stratégiques de ces entreprises.

**4D :**

- Il faut avoir un contrat de service public sur la distribution.
- La production doit être traitées différemment.

**FNCCR :**

- Le statut juridique d'un contrat de service public est ambigu. Il faut clarifier l'articulation avec les politiques locales.

**AMGVF :**

- Besoin de mise à disposition des données des concessionnaires.

**AMF :**

- Transmettra une contribution écrite.

**Ronan Dantec :**

- Débat sur l'utilisation des dividendes
- Consensus sur le renforcement de la transparence et le souci de mieux associer l'ensemble des acteurs concernés.
- Sur les contrats de service public : consensus sur leur dimension nationale à articuler avec le droit à une transparence locale.
- Problème des données : nécessité d'institutionnaliser le dialogue entre les territoires, les grands opérateurs et les acteurs associatifs.